

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, PILLON Christine, CARRE Gwenaëlle, DENAIN Sandra, GUEBLE Jacqueline, TADIER Christophe.

Absents excusés : Mme ALLAVOINE Nancy a donné pouvoir à Mme GUEBLE Jacqueline, M. TADIER Christophe a donné pouvoir à Mme CARRE Gwenaëlle.

Absents : M. SANSONETTI Stéphane

Secrétaire de séance : Mme PILLON Christine

Procès-verbal dernière séance :

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion.
Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents, ce compte rendu.

Vote du compte de gestion 2021 de la commune

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Vote du compte administratif 2021 de la commune

Mme le Maire donne lecture du compte administratif 2021

Section de fonctionnement

Recettes : 289 943.66 €
Dépenses : 103 792.91 €
Soit un excédent de 186 150.75 €

Section d'investissement

Recettes : 63 858.92 €
Dépenses : 60 361.95 €
Soit un déficit d'investissement de 256 912.47 € (en raison des restes à réaliser : travaux de réaménagement de la Mairie)

Après avoir donné lecture assortie des commentaires explicatifs nécessaires, Madame le Maire quitte temporairement la salle et demande à Mr. Gérard BOUVEROT 1^{er} Adjoint de faire procéder au vote du compte Administratif.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2021

Affectation obligatoire :

Pour exécuter le virement prévu au Budget prévisionnel (c/1068) : 186 150.75 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 + 2 pouvoirs « pour »

FIXE comme suit les taux des impôts directs locaux, à percevoir au titre de l'année 2022 :

Taux de la Taxe foncière bâtie : 40,14 %

Taux de la Taxe foncière non bâtie : 32,86 %

CFE : 16,73 %

Vote des subventions aux Associations

Vu les diverses demandes de subventions adressées par les associations pour 2022,

Le Conseil Municipal, **vote** les subventions suivantes :

ADMR de CHAOURCE	450 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS	450 €
FANFARE ESPERANCE	200 €
ANIM COUSSEGREY	160 €
LES COULEURS DU TEMPS à CHAOURCE	100 €
US CHAOURCE	100 €
ANCIEN D'AFN	50 €
BTP CFA AUBE	50 €
ALMEA FORMATIONS INTERPRO 10	50 €

Vote 7 + 2 pouvoirs « Pour »

Vote du budget primitif 2022

Madame le maire a présenté le budget primitif, qui a été, au préalable vu avec Monsieur l'Inspecteur de la DGFIP, en détaillant les différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après lecture des comptes adopte par 7 voix + 2 pouvoirs le budget primitif 2022 équilibré qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

dépenses : 149 359.28 €

recettes : 149 359.28 €

Section d'investissement :

dépenses : 311 633.35 €

recettes : 311 633.35 €

Questions et informations diverses :

- L'organisation des élections législatives a été évoquée. Le planning de la tenue des bureaux de vote sera complété ultérieurement.

- Concernant le 14 Juillet, le feu d'artifice sera commandé avant le 30 avril 2022.

Comme il l'a déjà été évoqué à plusieurs reprises, l'organisation avec des villages environnants peut être à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.